

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 11 JUIN 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE

**24 - 67 - BUDGET ANNEXE RESTAURANT - EFFACEMENT DE LA DETTE : NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES 2024**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Le comptable public vient de soumettre un ensemble de titres émis qui n'a pu, à ce jour, être mis en recouvrement et pour lesquels il demande l'effacement de la dette suivant jugement (créances éteintes - compte 6542).

L'effacement de la dette résulte d'une décision de rétablissement personnel dans le cadre de surendettement des particuliers.

**Créances éteintes - compte 6542**

Débiteur	Procédure	Objet	Date du jugement	Montant
Particulier	Surendettement des particuliers	Restauration scolaire	Jugement de la commission du 29 novembre 2023	492,71 €
Particulier	Surendettement des particuliers	Restauration scolaire	Jugement de la commission du 19 décembre 2023	1 786,78 €
			Total Général	2 279,49 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur des titre émis pour lesquels les poursuites sont éteintes.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



Publiée le